



**Ordonnance concernant le
subventionnement des camps et colonies
par
la Commune de Villars-sur-Glâne
et
la Paroisse de Villars-sur-Glâne**

Ordonnance concernant le subventionnement des camps et colonies par la Commune de Villars-sur-Glâne et la Paroisse de Villars-sur-Glâne

1. La Commune et la Paroisse subventionnent tous les camps auxquels participent les enfants, de moins de 16 ans domiciliés à Villars-sur-Glâne.
2. La subvention est versée pour les camps et colonies organisés durant les vacances scolaires.
3. La subvention de la Commune est de CHF 10.- par jour et par enfant ; celle de la Paroisse s'élève à CHF 10.- également. Elle est versée à l'organisateur du camp.
4. Pour les groupements de l'extérieur, la subvention doit être portée en déduction de la finance d'inscription des enfants de Villars-sur-Glâne.
5. La demande de subvention doit être présentée à l'administration communale, sur le formulaire officiel, au minimum trois semaines avant le début du camp ou de la colonie.
À la fin du camp, une liste des participant·e·s de Villars-sur-Glâne (comprenant leur nom, adresse et date de naissance) sera envoyée à l'administration communale. Le·la responsable du camp répond pour la société de la justesse des renseignements fournis à la Commune et à la Paroisse. Le décompte sera établi sur la base de cette liste.
6. Le service communal des finances s'occupe de l'administration générale de ces subventions. La part de la Paroisse sera versée par la Commune, puis encaissée auprès de la Paroisse.
7. Le responsable du dicastère concerné valide la décision de subvention.
8. La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Elle abroge celle du 1^{er} avril 1997.

Approuvé en séance du Conseil communal du 4 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Syndic


Bruno Marmier

Approuvé par le Conseil de Paroisse le

29.10.2024

AU NOM DU CONSEIL DE PAROISSE

La Secrétaire


Sandra Poffet

Le Président


Pierre-Emmanuel Carrel



Commune et Paroisse de Villars-sur-Glâne



Annnonce du camp et demande de subvention

à remplir et signer par le/la responsable du camp

**A retourner à l'Administration communale, Route du Petit-Moncor 1b, 1752 Villars-sur-Glâne
ou par e-mail: finances@villars-sur-glane.ch**

Société organisatrice : _____

Genre du camp : _____

Adresse du camp et
numéro de téléphone : _____

Durée du camp : (1^{er} jour) _____ (dernier jour) _____

Responsable du camp (adresse, tél. professionnel et privé) :

Liste des responsables (moniteurs) :

1. _____ 5. _____

2. _____ 6. _____

3. _____ 7. _____

4. _____ 8. _____

Numéro de compte IBAN :

Lieu et date :

Signature du responsable du camp :

Remarque : la liste précise des participant-e-s de Villars-sur-Glâne devra être envoyée à la fin du camp.

DECISION (laisser en blanc)

Subvention communale : _____

Subvention paroissiale : _____

Date : _____ Signature : _____